
Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le conseil d'administration de Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « **Société** ») a convoqué l'assemblée générale annuelle (l'« **assemblée** ») des actionnaires de la Société de 2018 à 10 h (heure de Toronto), le jeudi 2 août 2018, au Bay Adelaide Centre, 333 Bay Street, 34th Floor, Toronto (Ontario).

La Société vous procure un accès électronique à la circulaire d'information en vue de l'assemblée, plutôt que de vous en faire parvenir une copie papier. Cette façon de faire est plus respectueuse de l'environnement, car elle contribue à réduire l'utilisation de papier ainsi que les coûts d'impression et d'envoi des documents aux actionnaires. L'avis de convocation qui vous a été envoyé vous indique comment accéder à la version électronique de la circulaire d'information de la direction de la Société (la « **circulaire** ») et comment en demander une copie papier. Il indique également comment voter par procuration lors de l'assemblée. Si vous désirez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez suivre les instructions indiquées dans l'avis de convocation.

À titre de porteur d'actions ordinaires, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'exercer un droit de vote pour chaque action ordinaire que vous détenez. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pourrez néanmoins y voter en remplissant le formulaire de procuration ou le formulaire de directives concernant le vote joint à l'avis. La circulaire explique le fonctionnement du processus de vote. **Pour garantir leur vote à l'assemblée, les actionnaires inscrits doivent déposer leur formulaire de procuration ou le formulaire de directives concernant le vote auprès de l'agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare Inc., à ses bureaux de Toronto au plus tard à 10 h (heure de Toronto), le mardi 31 juillet 2018.**

Si vous êtes un actionnaire réel non inscrit, vous devez suivre les directives fournies par votre intermédiaire pour pouvoir exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les affaires suivantes seront abordées à l'assemblée :

- a) élection des administrateurs pour l'année à venir;
- b) nomination des auditeurs pour l'année à venir et autorisation aux administrateurs de fixer la rémunération des auditeurs;
- c) approbation du régime d'options sur actions liées au rendement proposé
- d) toute autre affaire pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou tout report ou ajournement de l'assemblée.

Dès la fin de l'assemblée officielle, le chef de la direction fera une présentation.

Fait le 15 juin 2018.

Par ordre du conseil d'administration
Martin L. MacLachlan
Secrétaire